

Paris, le 11 janvier 2023

Monsieur le directeur,

En application de la loi du 19 octobre 1982 et du décret n°2008-1246 du 1^{er} décembre 2008, nous vous informons que le Sgen-CFDT de l'étranger dépose un préavis de grève pour le :

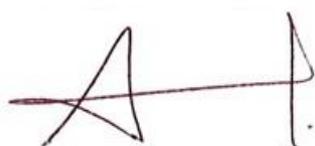
Judi 19 janvier 2023

Motif : Projet de réforme du régime de retraite et insuffisance des retraites des personnels recrutés locaux dans de nombreux pays

Ce préavis de grève concerne l'ensemble des personnels de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Il prend effet à compter du 18 janvier 2023, soit la veille au soir à la prise de fonction de certains personnels.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le directeur, nos meilleures salutations.



Xavier Auger